

**PREUVE DE RÉCLAMATION DE BIENS**

Dans l'affaire de la faillite (ou proposition) de: \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_, débiteur, et la réclamation de \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, requérant, et Bresse & Associés inc., syndic.

Tout avis ou correspondance à l'égard de cette réclamation doit être envoyé à l'adresse suivante:

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_ de la province  
de \_\_\_\_\_.

**CERTIFIÉ PAR LES PRÉSENTES :**

1. Que je suis le requérant susdit (ou que je suis):

\_\_\_\_\_  
(indiquez votre titre ou fonction)

de: \_\_\_\_\_  
(nom du requérant)

2. Que je connais toutes les circonstances entourant la présente réclamation .

3. Que le \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_\_, le débiteur susdit a (*rayez ce qui est sans objet*)

- a) déposé une proposition auprès du syndic, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ;
- b) déposé une cession auprès du syndic, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ;
- c) été déclaré en faillite en vertu d'une ordonnance de séquestre déposée à la date susmentionnée.

4. Que, à ladite date, le (s) bien (s) énuméré (s) dans le (s) document (s) ci-joint (s) et marqué (s) "A" (et "B") était (étaient) en la possession du failli et est (sont) encore en la possession du failli et (ou) du syndic.

5. Que le requérant réclame ledit (lesdits) bien (s) ou des droits en celui-ci (ceux-ci) en vertu des documents ci-joints et marqués "A", à savoir :

Donnez les détails relatifs à tous les documents qui servent de preuve à la réclamation, soit

- a) les motifs sur lesquels la réclamation est fondée, et ;
- b) les détails pertinents afin de permettre l'identification des biens si ces détails n'apparaissent pas au recto des documents, joignez un autre état marqué "B" où ils seront énoncés.

6. Que le requérant a le droit d'exiger du syndic la remise du (des) bien (s) énuméré dans le (les) document (s) mentionné (s) plus haut .

7. Que j'exige, par la présente, que le syndic remette entre mes mains (ou entre les mains du requérant que je représente) le (s) bien (s) énuméré (s) dans le (s) document (s) mentionné (s) plus haut dans les quinze (15) jours qui suivent le dépôt de la présente ou dans les quinze (15) jours qui suivent la première assemblée des créanciers du débiteur susmentionné, suivant celui des deux événements qui est postérieur à l'autre.

Assermenté devant moi en \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

dans la province de \_\_\_\_\_

ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
(Signature du requérant)

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation